



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2024

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/01</u>	<u>OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 5 avril 2024</u> -APPROBATION, du compte-rendu du Conseil Municipal Séance 03/2024.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/02</u>	<u>OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1</u> -ADOPTE, la décision modificative N°1 du budget principal de 2024.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/03</u>	<u>OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2</u> -ADOPTE, la décision modificative N°2 du budget principal de 2024.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/04</u>	<u>OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE 2024</u> - DÉCIDE , d'attribuer le marché précité à compter du 1 ^{er} septembre 2024 au Groupe DEPREYTERE RESTAURATION pour une offre de repas avec 4 composantes, l'offre de repas avec 5 composantes pouvant être en accord avec le Groupe retenue dans le courant de l'année scolaire. - AUTORISE , Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au marché précité.	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/05</u></p>	<p><u>OBJET : EMPLOI D'UN AGENT POLYVALENT EN CDD POUR LE SERVICE PÉRISCOLAIRE</u></p> <p>A la suite d'un départ en retraite d'un agent en contrat CDD qui assurait la surveillance du périscolaire, il est proposé de confier cette mission dans le cadre d'un contrat hebdomadaire de 08 heures 30 minutes à durée déterminée avec une période d'essai de 2 mois, pour assurer la surveillance à partir du 02 septembre 2024 pour la période scolaire 2024/2025</p> <p>AUTORISE, Monsieur le Maire à signer le contrat précité.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/06</u></p>	<p><u>OBJET : EMPLOI D'UN AGENT POLYVALENT EN CDD POUR L'ACCUEIL DE L'AGENCE POSTALE ET MAIRIE</u></p> <p>- Délibération non examinée</p>	
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/07</u></p>	<p><u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE DÉCORS PEINTS</u></p> <p>Demande de subvention auprès du Département pour l'étalement d'un diagnostic concernant les décors peints de l'église St Loup.</p> <p>-VU l'estimation de la conservatrice restauratrice du patrimoine diplômée d'État d'un montant de 5 550,00 € HT pour la réalisation de ces recherches.</p> <p>-SOLLICITE, une subvention au taux maximum auprès du Département.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/08</u></p>	<p><u>OBJET : PROJET PLAN DES MOBILITÉS EN ILE DE FRANCE</u></p> <p>L'Ile de France mobilités a engagé, dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'île de France de 2014 conformément aux dispositions des articles L. 1214-24-28 du code des transports.</p> <p>Lors de sa séance du 27 février 2024 et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PMDIF proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents suivants : le projet plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.</p> <p>- VU la délibération CR 2024-002 du 27 mars 2024 du Conseil Régional,</p> <p>- EMET, un avis favorable sur le projet PMDIF.</p> <p>-</p>	<p><u>Approuvée</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/09</u></p>	<p><u>OBJET : Vente de la Parcelle A463</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - VU le courrier d'un administré daté du 5 avril 2024 exprimant son intérêt pour l'acquisition de la Parcelle A463 terrain situé « La Maie » 77123 Le Vaudoué d'une superficie de 72 m² qui appartient à la commune. - VU les informations de Monsieur Le Maire selon laquelle la vente de ladite parcelle permettra de couvrir les divers frais engagés par la commune dans le cadre de l'acquisition d'un don de parcelle sur la commune, - CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune à finaliser cette vente pour assurer la couverture des frais engagés, - DÉCIDE, de vendre la parcelle A463 pour la somme de 600 €, - AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à engager les démarches nécessaires à la vente de ladite parcelle. 	<p style="text-align: center;"><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/10</u></p>	<p><u>OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE C 188</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE, l'acquisition de la parcelle C188, terrain située « Les bois de Larchant » au Vaudoué, d'une superficie de 735 m² pour la valeur totale de 1 € non versé. - ACCEPTE, la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié ou de l'acte en la forme administrative exonéré de droit d'enregistrement. - DESIGNE, Monsieur Olivier COLIN 1^{er} Adjoint au Maire pour signer, en présence de Monsieur Michel CALMY autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification, l'acte en la forme administrative précité. - INSCRIT, les crédits nécessaires au budget communal pour couvrir les frais liés à cette acquisition. 	<p style="text-align: center;"><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/11</u></p>	<p><u>OBJET : CONTRAT RURAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SOLLICITE, Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département. - DECIDE, de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés, - AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. 	<p style="text-align: center;"><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/12</u></p>	<p><u>OBJET : TARIFS MUNICIPAUX DONT LE TARIF RESTAURANT SCOLAIRE</u></p> <p>Monsieur le Maire, propose d'une part le maintien pour l'année scolaire 2024/2025 des tarifs appliqués à la restauration scolaire et à la garde du midi au regard de la proposition du nouveau prestataire qui fournira la commune à compter du 1^{er} septembre 2024, et d'autre part l'augmentation des frais de recherche de documents ou d'archives de 35 € à 120 €.</p> <p>Le Conseil Municipal :</p> <p>- DECIDE, de fixer à compter du 1^{er} septembre 2024 ces nouveaux tarifs communaux.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/13</u></p>	<p><u>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION S.O.S POUR LA REPRISE D'UN COMMERCE</u></p> <p>Délibération non examinée</p>	
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/07/14</u></p>	<p><u>OBJET : INSTALLATION D'UNE FORET PÉDAGOGIQUE SUR UNE PARCELLE DE FORET COMMUNALE</u></p> <p>-AUTORISE, le principe de l'accueil d'une Forêt Pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier dit « Les Terres Rouges », cadastré C629 et C188, l'ensemble boisé recouvrant au total 0.446 hectares ;</p> <p>-AUTORISE, la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement et sous l'accompagnement de l'association des communes forestières d'Ile de France,</p> <p>-DÉCIDE, de mettre à disposition de l'école les parcelles N° C629 et N°C188,</p> <p>-AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.</p> <p>-DÉSIGNE, Monsieur Olivier COLIN 1^{er} adjoint, référent Municipal de la Forêt pédagogique.</p>	<p><u>Approuvée</u></p> <p>à</p> <p><u>L'unanimité</u></p>

Date d'affichage : 10 juillet 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 10 juillet 2024

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué

